

Samsa : le livre de comptes a eu raison de la littérature

ÉDITION La maison belge Samsa met un frein à ses projets littéraires

► En grande difficulté et privé de subvention, l'éditeur Christian Lutz va réduire la voile.

► Il ne s'engagera plus que dans des projets littéraires à rentabilité assurée.

Je mets la clé sous la paillason pour les ouvrages qui ont forcément, nécessairement, besoin d'un soutien financier», a confirmé ce mardi au Soir l'éditeur bruxellois Christian Lutz, à la tête de maison belge Samsa. « Comme l'opéra, le théâtre ou la danse, la littérature a besoin de soutien financier. Depuis Balzac, c'est comme cela. Si l'Etat a la volonté politique de ne pas aider la littérature, eh bien, elle va crever, soyons bien clairs. »

Ce n'est ni la fin du monde ni la fin de la maison d'édition Samsa créée par Christian Lutz, mais en l'espace de quelques semaines c'est un nouveau coup pour l'édition littéraire francophone belge. Pour rappel, fin décembre, l'éditrice belge Luce Wilquin annonçait qu'elle n'enrichirait plus son catalogue. Son choix était dicté par des raisons de santé. Aujourd'hui, le fondateur historique de la maison d'édition Le Cri (1981-2013), à laquelle avait succédé une structure plus souple - Samsa SPRL -, déclare qu'il renonce à son tour aux ouvrages littéraires, sauf coéditions et financements extérieurs assurés. Cette fois, la raison invoquée n'est nullement liée à la santé de l'éditeur, si ce n'est sa... santé financière, et la fin de toute subvention par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des comptes décevants

Les comptes 2017 de Samsa n'étaient pas bons, et Christian Lutz en est bien conscient : le bénéfice de l'exercice était presque nul, les pertes reportées se montaient au double du capital social souscrit, les capitaux propres dépassaient (en négatif !) le capital social. L'administration de la promotion des lettres semble

avoir été effrayée par ces avertissements sur résultats, lesquels n'ont été publiés que fin septembre 2018 et ne montrent pas un redressement d'une situation déjà préoccupante sur les autres exercices. Sollicitée pour une subvention couvrant certaines nouveautés éditoriales 2018, la promotion des lettres a signifié ce 25 décembre à l'éditeur qu'elle recommandait à la ministre de la Culture de ne plus subventionner la maison d'édition Samsa, ce qui rend la situation financière de la société d'autant plus difficile.

D'un point de vue comptable, rien à redire. D'un point de vue littéraire, l'éditeur, lui, s'en étrangle : « Cela fait 40 ans que je fais des bilans, je sais que mes chiffres ne sont pas bons, et c'est parce qu'ils ne sont pas bons qu'on demande de l'aide. A la promotion des lettres, ils sont payés pour promouvoir les lettres, pas pour me faire un cours de comptabilité. » Il n'est pas certain que ce discours soit audible en 2018, alors qu'en 15 ans Le Cri puis Samsa SPRL ont absorbé plus de 580.000 euros, soit l'une des trois lignes de subvention les plus importantes accordées aux éditeurs littéraires. Soyons de bons comptes.

Plus d'édition littéraire sans garantie

En pratique, quel sera l'impact concret du coup de frein que donne aujourd'hui Christian Lutz ? « Si [la promotion des lettres] ne revient pas sur sa position et que je n'ai aucun soutien financier, je ne

pourrai pas publier de ma poche les livres du patrimoine ou les livres contemporains que je voudrais éditer. Je n'ai pas d'argent, c'est très clair. Maintenant, s'il s'agit de coéditions avec l'université ou l'Académie, dont le financement est assuré par ces partenaires, alors là bien sûr, je le ferai. Tout ce qui n'est pas littérature et qui peut amener des recettes, je continuerai à éditer - et les gains dégagés peuvent servir à publier tel ou tel livre. Mais tout ce qui est patrimonial - j'ai republié La fin des bourgeois, de Camille Lemonnier - je vais arrêter. J'avais le projet de publier d'autres Lemonnier, je ne vais pas le faire, c'est tout. » Notons que Christian Lutz était jusqu'ici l'un des derniers éditeurs à assumer de l'édition patrimoniale - la mise en valeur de pépites du patrimoine littéraire belge.

L'éditeur n'a pas dit son dernier mot. Sur son site, il annonce pour le 7 février la sortie d'un petit volume intitulé *Lettre ouverte à Madame la Ministre - Si le livre disparaît, l'homme n'aura plus qu'à se plier à la servitude*, et sous-titré *Plaidoyer pour l'édition* (lire par ailleurs).

Bien entendu, « la Ministre » n'est nulle autre qu'Alda Greoli (CDH), mais la critique embrasse une gestion de la culture qui ne se limite pas au seul gouvernement actuel et à l'administration présente. « C'est un peu mon testament, nous dit Christian Lutz. J'y explique ce que j'ai réalisé pendant près de 40 ans et qui n'a été qu'une descente aux enfers, une sorte d'énorme autodafé progressif et lent. » L'éditeur Christian Lutz se dit convaincu que la disparition progressive du livre résulte d'une « volonté politique ». En tout cas, il n'admet

pas qu'on ne retienne de sa carrière que le plus mauvais des livres qu'il ait jamais publiés : son livre de comptes. ■

ALAIN LALLEMAND

À PARAÎTRE

Le cri... d'un éditeur

En 77 pages à paraître ce 7 février (soit quelques jours avant la Foire du livre, diable d'éditeur...), Christian Lutz part à l'assaut des pouvoirs qui l'ont trop peu ou mal subsidié, et d'une époque où se réduit la pensée.

« Pour qu'un lecteur puisse avoir accès à la pensée (...) il est urgent de soutenir l'édition, au risque de la voir disparaître. Nous prenons un risque réel en économisant sur la santé des organes vitaux de notre culture. (...) Soustraire des subventions à des entités culturelles (...) finit par ressembler à une forme de crime d'Etat (ou de suicide social), l'organisation de son insolvabilité intellectuelle. (...) Pour ma part, je sais qu'il nous faut des penseurs en amont de la société pour évoluer, des éditeurs pour les publier et suivre, dans le temps, leurs pensées, des libraires aussi pour les diffuser, au risque d'assister à une disparition régressive et douloureuse, un délitement qui ressemble à un autodafé. »

A.L.